

Session « patrimoines et développement : la diversité comme alternative »

Recommandations

18 décembre 2009 – 8h30-11h30 – salle Karam 4

Les expériences présentées lors de la session et les réactions de la salle démontrent que le patrimoine culturel fait désormais partie des préoccupations des collectivités locales africaines.

La session réaffirme les termes des recommandations adoptées lors du Sommet Africités 3 en 2003 sous le nom d'« Initiative de Yaoundé ». Ces recommandations demeurent la référence pour les maires africains soucieux de contribuer à la préservation et à la valorisation des patrimoines de leur territoire.

Affirmant que :

- Face à la crise actuelle, de nouveaux modèles de développement basés sur les fondements culturels des territoires doivent être élaborés. La culture doit être considérée comme un pilier du développement durable, en complément de ses trois composantes traditionnellement admises - sociale, environnementale et économique.
- L'échelle locale est le niveau pertinent pour expérimenter ces nouvelles approches du développement. Le rôle des collectivités est fondamental pour :
 - Reconnaître et mettre en valeur la diversité culturelle des communautés
 - Approfondir la connaissance de l'identité culturelle des territoires,
 - Transmettre les valeurs culturelles auprès des populations
 - Encourager le développement des industries culturelles ;
 - Favoriser la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel dans les politiques d'aménagement et insérer la dimension culturelle dans les outils de planification ;

Les participants formulent les recommandations suivantes :

- Réaffirmer la spécificité du patrimoine africain pour une meilleure prise en compte au niveau international, par exemple à travers l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ;
- Poursuivre les efforts de renforcement des capacités des collectivités locales et élargir les programmes de formation en cours à l'Afrique centrale et à l'Afrique de l'est ;
- Assurer le lien entre le contenu des formations et les besoins opérationnels des collectivités ;
- Renforcer la coopération entre les collectivités locales et les services déconcentrés de l'Etat pour permettre l'identification, la valorisation et la gestion du patrimoine ;
- Renforcer les liens entre les universités et les collectivités locales pour favoriser une meilleure connaissance des spécificités culturelles des territoires
- Poursuivre et approfondir les coopérations décentralisées dans le champ du patrimoine.